

## Arrêté n°2024-34-AC

Relatif à la nomination à la présidence de la commission des marchés

### Le Président d'Aix Marseille Université

**Vu** le Code de l'éducation,

**Vu** le Code de la commande publique,

**Vu** les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,

**Vu** la délibération du CA n°2016/07/09-11 du 19 juillet 2016 portant approbation de la politique d'achat de l'Université et notamment son annexe AMU-DCP-3 relative à la composition de la commission des marchés,

**Vu** l'arrêté en date du 8 février 2024 portant nomination des représentants du Président de l'Université d'Aix-Marseille chargés de la présidence des commissions des marchés,

**Considérant** que le poste de représentant du Président d'Aix-Marseille Université chargé de la présidence de la commission des marchés du campus Etoile est vacant,

**Considérant** la nécessité de modifier le nom de représentant du Président d'Aix-Marseille Université chargé de la présidence de la commission des marchés du campus Etoile suite à l'élection de la nouvelle Directrice déléguée du site Etoile de la Faculté des Sciences au 1er septembre 2024,

**Considérant** qu'il est nécessaire de le remplacer dans ses fonctions afin de permettre à ladite commission de fonctionner,

### ARRÊTE

#### Article 1 – Nomination à la présidence de la commission des marchés du Campus Etoile

**Madame Nathalie PIETRI** est nommée représentante du Président d'Aix-Marseille Université pour la présidence de la commission des marchés du campus Etoile, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024.

#### Article 2 – Modification de l'arrêté portant sur la présidence des commissions des marchés

Le tableau de l'article unique de l'arrêté du 8 février 2024 portant sur la présidence des commissions des marchés est donc modifié comme suit :

<b>Commission centrale des marchés</b>	
<b>M. Laurent PEZARD</b>	Professeur des Universités Directeur délégué du site Saint-Charles
<b>Commissions des marchés de campus</b>	
<b>Campus Centre</b> <b>Mme Laurence MOURET</b>	Doyenne de la Faculté des Sciences
<b>Campus Aix en Provence</b> <b>Mme. Ariel MENDEZ</b>	Vice-Présidente déléguée Droit, Economie, Gestion
<b>Campus Timone</b> <b>M. Georges LEONETTI</b>	Doyen de la Faculté de Sciences Médicales et Paramédicales
<b>Campus Luminy</b> <b>M. Romain LAFFONT</b>	Directeur Polytech
<b>Campus Etoile</b> <b>Mme Nathalie PIETRI</b>	Directrice déléguée du site de l'Etoile

### Article 3 - Publicité

Le présent arrêté est soumis à publicité ; il est affiché en un lieu accessible à l'ensemble des personnels et usagers de l'Université et publié sur le site internet d'Aix-Marseille Université. Il sera notifié aux intéressés.

### Article 4 – Exécution

La Direction Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 19 septembre 2024

Le Président d'Aix Marseille Université,



Eric BERTON

Publiée le : **30 SEP. 2024**

Transmise au Recteur de la région académique le : **30 SEP. 2024**